

**FICHE TECHNIQUE  
de Monsieur Alain Bienvenu OSSEBI**

Coordonnateur de la Cellule  
de la Légalité Forestière et de la Traçabilité

**A l'occasion du lancement du projet intitulé**  
« Développement d'un manuel consensuel de procédures  
pour la gestion des cas de non-respect des indicateurs de la  
grille de légalité APV-FLEGT en République du Congo »

**Brazzaville, le 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**Fiche technique du Coordonnateur de la Cellule LFT**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement ;
- Monsieur L'Inspecteur Général des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable ;
- Madame la représentante de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Monsieur le représentant de la FAO ;
- Messieurs les points focaux (ou leurs représentants) des différentes Administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT en République du Congo ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs,

J'ai le réel plaisir de prendre la parole ce jour au nom de tous les auditeurs de légalité évoluant à la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT), à l'occasion de l'ouverture de l'atelier de lancement du projet intitulé : « Développement d'un manuel consensuel de procédures pour la gestion des cas de non-respect de la grille de légalité APV-FLEGT en République du Congo ».

En effet, la CLFT qui est une structure de l'inspection Générale de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, a été créée par décret 2010-75 du 02/02/10. Elle est spécialisée dans la délivrance des certificats de légalités à toutes les entreprises forestières détentrices des concessions (CAT, CTI, PS) au Congo.

Après vérification de la chaîne d'approvisionnement, du service de l'Inspection Générale de l'Economie Forestière sous quitus de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) émettra des autorisations FLEGT pour toutes les cargaisons de bois (en grumes ou débités) à destination de l'Union Européenne.

Dans le souci de donner une approche de solution à ces entreprises forestières, l'Inspection Générale des Service de l'Economie Forestière à travers la Cellule sa structure technique, a contractualisée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation e l'agriculture (FAO) un protocole d'accord dans le cadre du « programme FAO FLEGT », dont la Cellule LFT est tenue de réaliser la totalité des service retenus.

A cet effet, la coordination de ce projet est structurée de la manière suivante :

- Chef de projet : Alain **Bienvenu OSSEBI** ;
- Assistant administratif : **Jean Felix NSIMBA** ;
- Chargé de traçabilité : **BAKENI**
- Chargé de légalité : **Alphonse MATSOUMBOU**.

Il faut noter que cette coordination du projet sera appuyée techniquement par un consultant national ayant un profil de juriste.

Aussi, tous les auditeurs de légalité évoluant à la CLFT sont parties prenantes des travaux techniques devant aboutir à l'élaboration de ce manuel de procédures.

Pour faciliter le bon fonctionnement du système de délivrance des certificats de légalité et, naturellement pour éviter de freiner ou de bloquer les activités économiques des sociétés forestières pour des raisons de non respect des indicateurs de la grille de légalité constaté pendant les différents contrôles, il est alors impératif que la CLFT qui fait le contrôle de second niveau après celui réalisé par toutes les autres administrations publiques impliquées dans le Système de Vérification de la Légalité (SVL), ait un recueil authentique, approuvé par toutes les parties prenantes à savoir :

- Les administrations publiques impliquées ;
- Le secteur privé ;
- La société civile Congolaise ;
- Les autres partenaires en l'occurrence l'Union Européenne.

Ce recueil devant donc permettre à la CLFT de donner avec objectivité tout avis selon un non respect de l'indicateur constaté pendant les vérifications de la légalité et de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de l'élaboration de ce manuel, la Cellule LFT, en sa qualité de prestataire de services, en collaboration avec le consultant national, les points focaux des dix (10) Administrations impliquées dans le système de vérification de la légalité (SVL) les responsables du secteur privé et ceux de la société civile vont réaliser les activités ci-après :

- 1- L'organisation des sessions de travail préparatoire à l'atelier d'élaboration des hypothèses de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles.

Ces sessions de travail vont impliquer les 10 administrations responsables de la mise en œuvre du SVL (Economie Forestière, Commerce, Environnement, Justice, Douanes, Impôts, Travail, Agriculture, Transport et Santé). La CLFT souhaite à cet effet recueillir vos avis respectifs sur le traitement des cas de non respect des indicateurs de la grille.

Pour chaque administration, deux sessions de travail seront animées par la CLFT pour préparer leurs contributions qui par la suite seront compilées dans un compte rendu détaillé des réunions préparatoires.

Au total 20 sessions de travail seront organisées avec les parties prenantes ciblées.

2- Organisation de l'atelier sur l'élaboration des hypothèses de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles.

Durant cet atelier, chaque administration partenaire, exposera sa contribution sur les sujets développés pendant les sessions de travail préparatoires.

Ces contributions constitueront la base de discussion et de réflexion pour l'élaboration du document sur les hypothèses de traitement des cas de non respect des indicateurs de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles. Tous les points focaux y compris les représentants de la société civile et du secteur privé contribueront à l'élaboration de ce document consensuel et à son adoption.

Cet atelier se déroulera pendant 3 jours à Brazzaville avec la participation de 30 personnes issues des administrations publiques, du collège de la société civile, du secteur privé, des agents de la CLFT, des représentants des projets (OI APV-FLEGT, assistances techniques, PFDE etc.), des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, DUE, FAO, AFD, DFID), du Point Focal FLEGT et du facilitateur FLEGT.

3- Rédaction consolidée du manuel de traitement des cas de non-respect de la légalité et sanctions, sur la base des contributions des différentes administrations, de la société civile et du secteur privé.

Ce manuel intégrera les résultats obtenus lors de l'atelier (Activité 1.2), préalablement analysés par l'équipe du projet avec l'appui de l'Assistant

Technique (AT). Une première version du manuel sera élaborée et rendue disponible afin de préparer de nouveaux ateliers au niveau départemental (Activité 1.4).

4- Organisation des ateliers au niveau départemental pour la présentation de la première version du manuel.

Huit ateliers de présentation de la première version du document des hypothèses issues de l'atelier inter points focaux seront organisés par la CLFT au niveau des départements et localités suivants : Pointe- Noire /Kouilou, Niari (Dolisie), Lékoumou (Sibiti), Bouenza (Madingou), Plateaux, (Djambala), Cuvette (Owando), Cuvette Ouest (Ewo), enfin Sangha (Ouessou) et Likouala (Impfondo) pour un atelier commun.

La CLFT se chargera de la préparation de ces ateliers (élaboration des TDR, des correspondances, des outils et supports) avec l'appui de l'AT APV-FLEGT. Au cours de ces ateliers de 2 jours, le manuel élaboré par la CLFT avec le concours de la société civile et de toutes les administrations impliquées, sera présenté à 25 participants par atelier départemental venus des administrations publiques, des exploitants forestiers et de la société civile. Cette activité permettra à la CLFT de recueillir les commentaires et contributions de ces différentes parties prenantes afin d'enrichir la première version du manuel.

5- Les auditeurs de la CLFT prennent en ligne de compte tous les amendements formulés par les points focaux identifiés au niveau des départements ayant pris part à ces différents ateliers. A cet effet, une 2<sup>ème</sup> version du manuel est rendu disponible.

6- Organisation de l'atelier national de validation

A la suite de la prise en compte des commentaires et contributions recueillis lors de l'organisation des 8 ateliers départementaux, la CLFT va préparer et organiser un atelier de validation du manuel amendé, revu et affiné. Cet atelier d'une journée permettra à toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT de valider la version finale de ce manuel.

Ledit atelier sera conduit par le Cabinet du MEFDDE et réunira plus de 35 participants.

- Autres administration : 9
- Economie Forestière : 11 (IGEF, DGEF, Directeur de Cabinet, Conseillers, SCPFE, DF, DVRF, PFDE, CINIAP, Communication Point focal APV).
- Des projets d'appui au FLEGT : 3 (SIVL, FTI, OI APV FLEGT).
- De la Délégation de l'Union Européenne : 1
- Du secteur privé : 3
- De la société civile : 2
- L'ordonnateur National FED : 1
- Ministère du Plan : 1
- FAO : 1
- Facilitateur FLEGT : 1
- Assistant Technique : 1
- AFD : 1

#### 7- Publication et diffusion du manuel

Le manuel validé sera alors préfacé par la Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement avant sa mise en page et son édition.

250 exemplaires seront produits en, et sa diffusion. La version numérique du manuel sera diffusée en ligne à travers le site de l'APV et la version papier sera remise à toutes les parties ayant pris part à l'élaboration du manuel ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes de l'APV FLEGT.

- Mes dames et Messieurs,
- Distingués invités

Tenant compte des mécanismes de suivi et des rapports à fournir, la CLFT en tant que prestataire devra soumettre au fonctionnaire responsable pour la FAO les rapports et documents suivants :

1- Rapport de démarrage, va porter sur :

- a. Compte rendu de visite de courtoisie à la DUE la Représentation de la FAO et au Cabinet du Ministre ;
- b. Compte rendu de l'atelier de lancement (liste de présence ;
- c. Etat de dépenses après le lancement ;

2- Rapport intermédiaire, portant sur :

- a. Compte rendu des sessions de travail préparatoire ;
- b. Compte rendu de l'atelier inter point focaux et administrations impliquées, société civile et secteur privé ;
- c. Première version du manuel (draft 1)

3- Rapport final, portera sur :

- a. Rapport global des ateliers départementaux ;
- b. Rapport de validation du manuel ;
- c. Version finale du manuel préfacé ;

#### d. Rapport financier signé

Voilà brièvement présenté

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable ;
  - Monsieur l'Inspecteur Général des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable ;
  - Monsieur le représentant de la FAO ;
  - Monsieur le représentant de la Délégation de l'Union européenne ;
  - Monsieur le Directeur Général de l'Economie Forestière ;
  - Monsieur les Directeurs Généraux (ou leurs représentants) des différentes administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT en République du Congo ;
- 
- Distingués invités.

La fiche technique sur les services que devront réaliser la Cellule LFT, en vue d'amorcer un atterrissage en douceur et rendre visible et accessible au profit des utilisateurs potentiels attributaires des titres d'exploitation : un manuel consensuel de procédures pour la gestion des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité APV-FLEGT en République du Congo.

Je vous remercie.

